

21 septembre 2001

SURVOL DU RAPPORT ANNUEL DE LA SFIÉO : 1^{er} AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

Deuxième exercice

Les faits saillants du deuxième exercice de la SFIÉO sont les suivants :

- la réalisation du programme de financement pour 2000-2001 en recueillant 2 924 millions de dollars de dette à long terme tout en remboursant 876 millions de dollars de dette à court terme et en empruntant 400 millions de dollars par anticipation pour 2001-2002. Au 31 mars 2001, l'encours total de la dette s'établissait à 30,6 milliards de dollars, en baisse de 0,8 milliard de dollars;
- la sélection d'un gestionnaire externe pour assurer l'administration courante et la vente de l'électricité acquise aux termes des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) conclus avec les producteurs privés d'électricité (PPÉ);
- a conclusion d'une entente sur la répartition et le transfert des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des quatre sociétés ayant remplacé Ontario Hydro. Le surintendant des services financiers de l'Ontario a consenti au transfert en date du 6 juin 2001.

Résultats d'exploitation en 2000-2001

- L'excédent des revenus sur les dépenses s'est élevé à 244 millions de dollars en 2000-2001.
- En 2000-2001, les revenus ont totalisé 3 936 millions de dollars, y compris 1 070 millions de dollars d'intérêts versés par Hydro One Inc. (HOI), Ontario Power Generation (OPG), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et la Province ainsi que 988 millions de dollars de paiements en remplacement d'impôts.
- En 2000-2001, les dépenses se sont élevées à 3 692 millions de dollars, y compris 2 671 millions de dollars d'intérêts sur la dette et sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

En 2000-2001, la SFIÉO a émis une demande de propositions (DDP) afin de

sélectionner un gestionnaire pour l'administration des contrats à long terme conclus avec les PPÉ. Enron Canada Corporation a été retenue à ces fins.

La SFIÉO mène actuellement des négociations dans le but d'apporter des modifications aux CAÉ afin de faciliter la transition au marché libre et de remplacer certaines dispositions des contrats qui sont devenues inopérantes à la suite de la restructuration du secteur de l'électricité.

Plan de remboursement de la dette

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a élaboré un plan de remboursement à long terme de la dette sans sortir du cadre du secteur. Les obligations de 38,1 milliards de dollars seront remboursées à partir des sources suivantes :

- les effets à recevoir de la Province, d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ;
- les paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts sur le capital et d'impôts fonciers faits par OPG, HOI et les services municipaux d'électricité (SMÉ);
- les frais de remboursement de la dette (FRD) devant être versés par les consommateurs d'électricité à partir de l'ouverture du marché à la concurrence (le gouvernement a annoncé en avril 2001 qu'il s'attendait à ce que les conditions nécessaires à l'ouverture du marché soient satisfaites d'ici mai 2002);
- le revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Au 31 mars 2001, l'encours total de la dette s'établissait à 30,6 milliards de dollars, en baisse de 0,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice antérieur. La diminution était essentiellement attribuable au remboursement du capital sur les effets à

recevoir de HOI et d'OPG totalisant 1 533 millions de dollars.

Besoins de financement en 2001-2002

Étant donné l'arrivée à terme et les remboursements prévus de 4,4 milliards de dollars ainsi que la prévision d'un excédent de trésorerie de 0,8 milliard de dollars en 2001-2002, le total des besoins de financement prévus s'établissait à 3,6 milliards de dollars au 31 mars 2001.

L'encours total de la dette devrait diminuer pour atteindre 29,4 milliards de dollars au 31 mars 2002.

Gestion des risques

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et les instruments dérivés de la SFIÉO.

Risque de change

La cible fixée en matière de risque de change non couvert à la fin de 2001-2002 est de 5 % de l'encours de la dette. Quand l'OOF a pris en charge la gestion de la dette de la SFIÉO, la proportion de la dette totale exposée aux fluctuations de change s'élevait à 14,5 %. L'OOF a ramené cette proportion à 7,1 % au 31 mars 2001.

Risque de taux

Le plafond du risque de taux de la SFIÉO (déduction faite des liquidités) est égal à 20 % de l'encours de la dette. La proportion effective de la dette exposée aux fluctuations des taux s'établissait à 5,7 % au 31 mars 2001.

Pour obtenir plus d'information

On peut obtenir un jeu complet d'états financiers dans le rapport annuel 2000-2001 de la SFIÉO sur Internet, à www.oefc.on.ca.

Pour obtenir un exemplaire papier du rapport, on peut en faire la demande par téléphone, au (416) 325-8000, ou par courriel, à investor@oefc.on.ca.

